

COMPTE RENDU CA N°4 – Lundi 7 février 2022

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h15. Le nombre de votants est fixé à 21.

M. Eric Millot, enseignant élu, est secrétaire de séance.

ADOPTION DU CR du CA n°2 du 21 octobre 2021

Adopté à l'unanimité des 21 votants

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Dotation global horaire

Monsieur le Proviseur rappelle que le conseil d'administration a été préparé en CVL et en Commission permanente. Les travaux préparatoires avec les équipes enseignantes ont permis de confirmer les hypothèses de travail et soulever certaines questions dont il sera question au cours de ce conseil. Il s'assure que l'ensemble des membres du conseil ont bien reçu les documents qui seront supports des présentations et des débats.

M. Ronchail explique le calcul de la DGH et précise que le CA n'a pas vocation à voter une enveloppe horaire mais bien la proposition de répartition des heures. Il présente les différents types d'heures allouées à l'établissement : les Heures Postes (HP), les Heures Supplémentaires Annuelles (HSA) attribuées à des enseignants et payées tout au long de l'année et les Heures Supplémentaires Effectives, rémunérées en fonction de l'accomplissement d'une mission. Il est à noter qu'une HSA peut être transformée en 25HSE ce qui permet de rémunérer certains projets ponctuels.

Il souligne que l'impératif premier de la proposition est de ne pas dépasser l'enveloppe allouée par l'académie avant de présenter les différents éléments qui seront soumis au vote.

L'enveloppe globale allouée à l'établissement pour l'année 2022 – 2023 est de 704,5 h pour une semaine de fonctionnement. L'établissement en plus des heures destinées à l'enseignement, en raison de sa petite taille, se voit allouer une enveloppe supplémentaire. Enfin, Monsieur le Proviseur présente le système de pondération en vigueur au lycée, qui attribue un coefficient de pondération de 1.1 pour chaque heure effectuée devant une classe de première ou de terminale par un enseignant, dans la limite de 10h.

18h30

Arrivée de Mme Viel

Le nombre de votants est porté à 22.

Monsieur le proviseur présente la structure globale de l'établissement telle qu'elle est envisagée pour la rentrée 2022 (voir document de présentation). L'établissement va progressivement monter en effectif avec l'ouverture des classes de Terminale et la montée des 2^{nde} en 1^{ère}. Il présente les différentes options proposées en Terminale, Math expertes et Math complémentaires à raison de 3h par semaine, LCA 3h/semaine et l'ouverture des enseignements de spécialité pour les STI2D (SIN et AetC) qui seront en complémentarité avec le lycée du Parc Chabrières à Oullins qui proposera les deux autres enseignements de spécialité. Concernant les enseignements de spécialités pour les classes de section générale proposés par l'établissement, il est à noter l'ouverture de LLCE Espagnol.

Structure globale envisagée

- Secondes : 7 classes
- 1ères générales : 5 classes
- 1ère STI2D : 1 classe
- Terminales générales : 3 classes
- Terminales STI2D : 1 classe

Enseignements optionnels :

- Secondes : CIT ; latin grec
- 1 ères : latin grec
- Terminales générales : latin grec ; maths complémentaires ; maths expertes

Enseignements de spécialités :

- 1ères : les mêmes que cette année + LLCE espagnol
- Terminales générales : les mêmes que cette année
- Terminale STI2D : SIN + A et C

Les effectifs des classes seront très certainement de 35 élèves.

Monsieur le Proviseur présente ensuite les choix discutés lors des réunions de préparation.

- groupes en lettres : reconduction des groupes en seconde et première
- groupes mathématiques : reconduction des groupes en seconde
- groupes en sciences : reconduction des groupes en seconde
- groupes en anglais : reconduction des groupes en seconde
- seconde : 9 groupes X 3H
- première : 6 groupes X 2,5H
- terminale : 2,5H classe entière
- groupes espagnol :
 - seconde : 6 groupes X 2,5H
 - première : 4 groupes X 2H
 - terminale : 2 groupes X 2H
- EMC : groupes uniquement en seconde, 1STI2D et TSTI2D
- AP/OR : 1H de vie de classe / quinzaine + HSE en seconde et terminale ; HSE en première
- SNT : 7 groupes classes - 3 enseignants (histoire-géographie ; mathématiques ; NSI)

- Enseignements de spécialités :

- première : HGGSP 2gr ; HLP 1gr ; Anglais 1 gr ; SES 2 gr ; Maths 4 gr ; Physique 3 gr ; SVT 3 gr ; NSI 2 gr ; Espagnol 1 gr.
- Terminale : HGGSP 1gr ; HLP 1gr ; Anglais 1gr ; SES 1gr ; Maths 3gr ; Physique 2gr ; SVT 2gr ; NSI 1gr.

La proposition de répartition des heures entraîne par ailleurs des besoins en personnel enseignant et donc des demandes de création de postes ou des créations de BMP (Bloc de Moyen Provisoire). Monsieur le Proviseur indique également que l'établissement ne pourra pas bénéficier, comme pour son ouverture, d'un recrutement spécifique sur l'ensemble des

postes. Il propose de demander des postes spécifiques sur les disciplines non encore en place au lycée comme la philosophie ou pour des équipes à consolider comme suit :

- Lettres modernes
- Philosophie (Poste spécifique)
- Histoire géographie
- Mathématiques
- SVT
- Chimie
- STI (Poste spécifique)
- NSI (Poste spécifique)
- Anglais (Poste spécifique)
- Espagnol (Poste spécifique)

A la question de Mme Carré et de M. Millot qui s'interrogent sur l'absence de demande spécifique pour le poste d'EPS pour une équipe restreinte actuellement (1poste fixe et un BMP), M. Ronchail explique que la demande du rectorat a été très claire sur la limitation des postes spécifiques (postes spécifiques déjà relativement rares dans le secondaire), et qu'il serait risqué de demander davantage. Le poste spécifique supplémentaire demandé en espagnol (même cas que l'EPS : un poste spécifique actuellement) lui paraît prioritaire en raison de l'ouverture de l'enseignement de spécialité LLCE espagnol.

Mme Badel, représentante FCPE interroge M. Ronchail au sujet des postes spécifiques qui n'ont pas été affectés pour cette première rentrée. Le chef d'établissement avance deux raisons probables : la première est que les enseignants ayant postulé ont également fait des demandes sur le mouvement de mutation classique, ont obtenu leur affectation et ont donc abandonné le mouvement sur poste spécifique ; la seconde est qu'un poste nouvellement créé avec l'ensemble des spécificités peut éventuellement effrayer de potentiels candidats. Il est probable qu'après une année scolaire, les personnels intéressés obtiennent davantage d'informations sur ce fonctionnement spécifique auprès des équipes en place, ce qui devrait favoriser les demandes. Le motif de l'attrait géographique sera peut-être également une raison suffisante pour combler ces postes spécifiques.

Madame Raison, représentante des parents demande le nombre d'enseignants actuellement et l'évolution projetée : aux 35 enseignants actuels s'ajouteront les créations demandées et les BMP.

Mme Vernet, représentante des parents s'interroge sur l'évolution des effectifs : M. Ronchail indique que l'établissement recevra à la rentrée 2023, normalement un ULIS ainsi qu'un post-bac non encore défini. L'effectif total prévu à 800 ne pourra être dépassé en raison du bâtiment notamment qui ne sera pas extensible.

Avant de soumettre la proposition de répartition Monsieur le Proviseur est interrogé sur les effectifs en classe entière en classe de Terminale pour l'enseignement de l'anglais : les représentants des élèves avaient déjà soulevé cette question lors de la commission permanente. Pour le chef d'établissement, les choix ont été menés en respectant une « philosophie » particulière de la répartition, c'est-à-dire, d'une part en conservant un volant suffisamment important d'HSA, transformé en HSE, pour avoir une marge de manœuvre en cours d'année et d'autre part en prenant en compte les créations éventuelles de postes pérennes à temps complets. Il illustre ce dernier point avec le questionnement sur la

création d'un poste en SVT, en raison des incertitudes sur les effectifs et de l'annonce récente du gouvernement de privilégier les mathématiques dans l'enseignement scientifique. Enfin il précise qu'un bilan des actions diverses menées tout au long de l'année comme les ateliers d'aide sera mené auprès des élèves pour les engager pleinement dans la réflexion.

Monsieur le Proviseur demande aux membres du conseil s'ils souhaitent voter à bulletin secret avant de soumettre aux votes la répartition qui pourra évoluer au cours de l'année notamment en fonction des effectifs. Le vote s'effectue à mains levées.

La répartition de la DGH est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur Helmlinger prend la parole.

Information sur les sorties et voyages scolaires.

Monsieur Helmlinger présente pour information les sorties prévues :

- 9 février SVT – 2^{nde}6 « Biodiversité actuelle et passée » au Musée des Confluences. Cette sortie est gratuite et donc obligatoire ;
- 8 mars – 1^{ère} ENS Lyon « La science un métier de femmes » : toutes les filles de 1^{ère} suivront la conférence proposée. Cette sortie gratuite est également obligatoire ;
- 16 mars – 1^{ère} Spécialité Physique Chimie « Supraconductivité » La Rotonde à Saint Etienne. Le coût concerne le transport des 48 élèves et des 3 accompagnateurs ;
- 15 mars – 1^{ère} spécialité SES : intervention d'un MCF en sociologie de l'université Lyon 1 à propos de la démarche d'étude en sociologie.

Contrats

Le conseil d'administration est ensuite appelé à voter sur les affaires financières avec la modification de deux contrats d'assurance et la signature de deux nouveaux contrats :

- le premier concerne la dératisation. En effet, des traces (déjection, / grignotage) ont été repérées et certains personnels ont aperçu des rongeurs. Pour une prestation d'un an avec trois interventions, la société « Planète environnement » propose la somme de 510€ HT.

Une conversation s'engage entre les membres du conseil d'administration, car l'utilisation de pièges non toxiques dits "placebo", semble gêner plusieurs personnes en raison du caractère « cruel » de ces pièges collants.

M. Ronchail rappelle que, si les questions du bien-être animal sont légitimes avec ce type de piège, la décision pour ce contrat est au croisement de plusieurs contraintes importantes :

La nécessité d'agir vite en prévention avant une prolifération problématique, l'obligation pour l'établissement d'assurer des conditions sanitaires pour l'entreprise de restauration et la nécessité de prendre en compte l'impact environnemental de ce type d'action.

Les représentants élèves signifient qu'ils trouvent ce contrat cher et s'interroge sur sa réelle nécessité : pourquoi ne pas intervenir ponctuellement ?

Le gestionnaire indique qu'il est nécessaire de veiller absolument à une dératisation complète pour éviter le moindre souci par la suite.

Le contrat est soumis au vote.

Vote

4 oppositions / 1 abstention / 17 pour

Adopté

- Le deuxième contrat présenté concerne la maintenance des automatismes sur les portails et tourniquets d'entrée. Il s'agit d'une charge obligatoire pour l'établissement car elle relève de la sécurité du bâtiment. Le choix de la société s'est orienté vers les prestataires qui ont réalisé l'installation, le contrat est de 950 euros HT par an (avec *prorata temporis* pour cette première année) sur un contrat de 3 ans.

Mme Picard, représentante des parents s'interroge sur la garantie. La garantie est en effet effective mais la gestion de la maintenance est obligatoire.

Vote à l'unanimité

- Le troisième contrat concerne le véhicule de l'établissement qui a été financé par la région. Il s'agit d'un contrat MAIF avec des garanties élevées en raison du coût du véhicule. Ce contrat de type « tout risque » permet d'assurer une liste établie de conducteurs autorisés par l'établissement. Il s'élève à 1219,04 euros par an (avec *prorata temporis* pour cette première année).

Vote à l'unanimité

- enfin le dernier point concerne la modification du contrat d'assurance de l'établissement. Ce contrat RAQVAM de la MAIF, est un contrat type en fonction du nombre d'élèves, de personnels et de l'estimation de la valeur des biens réels de l'établissement.

Initialement prévu pour assurer des biens sensibles à hauteur de 100 000 euros, il est revu à la baisse (pour 50 000 euros de biens) : l'estimation initiale en septembre était volontairement importante car il était alors difficile de connaître précisément l'ensemble des biens propres de l'établissement en raison de l'arrivée progressive des commandes de matériels spécifiques.

Ce nouveau contrat de 1087,61 euros permet une économie importante, ce qui comble en partie le choix de l'assurance élevée du véhicule de l'établissement.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

JPO

Les JPO sont annoncées pour le 12 mars dans le cadre de la journée de solidarité pour les cadres et les enseignants

Vote à l'unanimité

Cafet

Un test d'ouverture sous réserve de Sodexo est prévu le 1^{er} avril. La commission de restauration s'est tenue une première fois. Les membres du CA seront destinataires du CR.

Bilan COVID

La deuxième question s'adresse à la vie scolaire au sujet de l'évolution des cas de COVID.
Mme Carré (CPE) et M. Stoetzel (AED) donnent les chiffres du mois de janvier :

Pour les élèves :

101 absences "cas positifs"

50 absences "cas contacts"

106 absences pour "attente de résultats de tests"

M. Ronchail donne les chiffres concernant le personnel :

5 cas positifs + garde d'enfants.

Personnel administratif : 1 cas positif

Personnel de la région : 1 cas positif

Personnel de vie scolaire : 1 cas positif

Mme Carré (CPE) souligne les difficultés rencontrées dans la gestion des cas contact, avec l'abus probable de certains élèves. Le nouveau protocole qui précise que les élèves vaccinés peuvent rester dans l'établissement la journée avant d'aller faire un test a permis de remettre de la rigueur dans cette gestion. Cette période a été rendue difficile par le nombre des absents soit positifs soit cas contacts.

Mme Carré signale que le problème a surtout relevé de la gestion des cas contacts.

Choix des Enseignements de spécialité

Les représentants des parents demandent si les élèves pourront choisir sans problème les spécialités qu'ils souhaitent en classe de 1^{ère}. M. Ronchail indique que dans l'esprit c'est tout à fait envisageable mais que le cas par cas s'imposera peut-être pour le bon fonctionnement de l'établissement. L'important reste le dialogue avec les représentants légaux dans l'intérêt des élèves. C'est l'occasion de rappeler l'ensemble des enseignements de spécialité proposés ou qui seront proposés dans l'établissement.

Trottoirs

M. Helmlinger précise que l'établissement est en contact avec la métropole pour l'installation de barrières afin de sécuriser les piétons et empêcher les véhicules de se garer sur le trottoir.

Toutefois, il concède rencontrer des difficultés dans ces démarches et regrette la lenteur du processus. Mme Pasiecznik, représentante de la mairie, propose d'intervenir en faveur de l'établissement auprès du conseiller responsable de la voirie, cette intervention est accueillie de façon très positive par M. Ronchail et M. Helmlinger.

Commission d'évaluation et d'orientation

M. Ronchail annonce la tenue de cette commission le 24 mars 2022 en présence de Denis Millet de la DRANE.

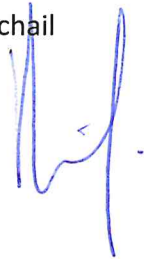
Pour information

Les dates de journées de formation pour les enseignants ont été modifiées : il s'agit de la matinée du mardi 22 mars 2022 et de la journée complète du mardi 31 mai 2022.

Monsieur le Proviseur souligne pour terminer ce conseil la belle dynamique dans l'établissement, la bonne communication et les échanges riches de cette année d'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Président de séance
Pierre Ronchail

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

Le Secrétaire de séance
Eric Millot

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'E' followed by a series of loops and a final vertical stroke.